

J'ai recours à la cosmétologie des paupières pour rajeunir mon regard

Le site du Docteur Abdoul Karim CHIRARA

Adresse du site : www.docvadis.fr/doc.chirara



Validé par

le Comité Scientifique Ophtalmologie

La cosmétologie des paupières est un des domaines de l'esthétique permettant de traiter par des procédés non chirurgicaux, au cabinet du médecin, la majeure partie des petites disgrâces ou des défauts minimes des paupières et du contour des yeux.

Qu'est-ce que la cosmétologie palpébrale ?

La cosmétologie palpébrale, ou cosmétologie des paupières, est un des domaines de prédilection de l'ophtalmologiste. Elle consiste à améliorer l'esthétique des paupières, donc du regard, par des procédés non chirurgicaux comme le laser, le peeling ou encore l'injection de produits de comblement.

Mes rides peuvent-elles être corrigées par la cosmétologie des paupières ?

Oui. La cosmétologie des paupières concerne les anomalies qui touchent vos paupières et le contour des yeux, notamment les petits défauts responsables de ridules (petites rides) entraînant un aspect de paupière

« fripée ». Ces défauts peuvent être plus importants avec l'âge et provoquer de véritables rides profondes. Les rides des paupières et du contour des yeux sont souvent les premières à apparaître sur le visage.

Comprenez les précautions, les indications et les avantages des différents procédés non chirurgicaux permettant de rajeunir votre regard



● rides du front

● rides du lion

● pattes d'oie

● sillons naso-géniens

● plis d'amertume

Comprenez les précautions, les indications et les avantages des différents procédés non chirurgicaux permettant de rajeunir votre regard

A quoi mes rides des paupières et du contour des yeux sont-elles dues ?

Elles sont généralement la conjonction de trois facteurs : la peau, le muscle et la graisse.

Comment ces défauts seront-ils traités ?

Les défauts graisseux seront traités par la chirurgie. Vous devrez avoir deux consultations avec votre ophtalmologiste avant l'intervention. Ces consultations permettront de comprendre votre demande, de savoir si vous avez déjà eu des interventions chirurgicales ou si vous avez des contre-indications ou des allergies éventuelles. Votre ophtalmologiste décidera avec vous des modalités d'intervention. Les défauts dus aux muscles de la face seront traités par injection de toxine botulique, afin de mettre les muscles au repos.

Par contre, les défauts les plus courants de la peau (rides) et certaines paupières dites « creuses » seront traités par le laser, le peeling ou l'injection de produits de comblement.

Qu'est-ce que le peeling ?

Le peeling consiste à appliquer un produit dans le but de « rajeunir » la peau. Le produit appliqué va desquamer la peau (détruire la couche superficielle de l'épiderme). Il y a trois sortes de peeling qui doivent être adaptés à la demande :

- Les peelings superficiels sont généralement à base de vitamine A acide.
- Les peelings intermédiaires à base de produits plus acides.
- Les peelings profonds à base de phénol.

Pendant combien de temps cette intervention sera-t-elle efficace ?

La durée d'efficacité est variable suivant la cause à traiter et le produit utilisé. L'efficacité des peelings, selon qu'ils sont superficiels ou profonds, peut durer de quelques mois à quelques années.

Quelles sont les contre-indications ou les précautions à prendre ?

Il n'existe pas de réelles contre-indications aux peelings superficiels. Ils peuvent provoquer quelques réactions lors de leur application : sensations de chaleur intense ou érythèmes (rougeur et chaleur de la peau) pouvant persister de quelques heures à quelques jours. En revanche, certains peelings intermédiaires, et surtout les peelings profonds au phénol, peuvent être source de complications et sont contre-indiqués chez les personnes présentant certaines maladies cutanées.

Quels sont les avantages des produits de comblement ?

Ils sont généralement très efficaces, pendant une longue durée (10 à 18 mois). Le produit le plus utilisé et limitant les effets secondaires, car résorbable, est l'acide hyaluronique. C'est un constituant naturel du derme qui ne nécessite pas de test allergique. De plus, son injection est pratiquement indolore et il n'existe pas de contre-indications majeures.

Puis-je me faire faire une injection de toxine botulique ?

Oui. Cette injection se fait couramment. Elle agit sur la contraction des muscles des paupières et des muscles périorbitaires. C'est une technique adaptée aux rides du contour des yeux. Ces injections sont

particulièrement adaptées aux rides du « lion » (région entre et sous les sourcils), aux rides de « la patte d'oie » (commissures extérieures des yeux) et aux rides du front.

Combien de temps est-elle efficace ?

La durée d'action est de 4 à 6 mois environ. Il est donc nécessaire de renouveler l'injection. Cependant, un allongement de la durée d'efficacité est parfois observé après plusieurs traitements, permettant ainsi d'augmenter sensiblement la durée entre deux injections.

Y a-t-il des effets secondaires ?

Les injections sont pratiquement indolores. Elles sont faites au cabinet du médecin sans anesthésie. Les seules contre-indications sont la grossesse, la lactation et quelques maladies neuro-musculaires.

Ces interventions de cosmétologie sont-elles remboursées ?

Aucune de ces interventions n'est prise en charge par la Sécurité sociale. Seuls sont pris en charge les actes de chirurgie réparatrice à visée esthétique après traumatisme et seulement après accord du médecin conseil de votre caisse. Avant tout acte, renseignez-vous auprès de votre ophtalmologiste pour connaître le prix de l'intervention et auprès de votre caisse et de votre mutuelle.

La cosmétologie esthétique des paupières fait partie du champ de compétences des ophtalmologistes qui sont réunis au sein de la Société ophtalmologique plastique, reconstructrice et esthétique française (SOPREF).